

## M<sup>e</sup> Franck Vancleemput, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DES NOTAIRES

Élu le 14 juin dernier président du conseil régional des notaires de la cour d'appel de Grenoble, qui représente 330 notaires exerçant en Isère, dans les Hautes-Alpes et la Drôme, M<sup>e</sup> Franck Vancleemput, décrypte, pour nous, la feuille de route de son nouveau mandat.



# « Nous réfléchissons à la création d'une instance unique : une chambre interdépartementale »

**Les missions du conseil régional.** « L'organisation professionnelle du notariat repose sur trois instances : les chambres départementales, les conseils régionaux et le Conseil supérieur du notariat, qui est l'instance nationale. Notre conseil régional correspond au ressort de la cour d'appel de Grenoble et comprend trois départements : l'Isère, la Drôme et les Hautes-Alpes. Sa mission première est de s'assurer de la cohérence des politiques menées dans les chambres départementales à travers un programme commun d'actions, développé au préalable à l'échelle nationale. Le conseil régional est également chargé de contrôler toutes les inspections menées dans les études, mais aussi de superviser la discipline. »

**Une gouvernance à revoir ?** « Nous nous interrogeons aujourd'hui sur l'opportunité de réformer notre gouvernance, ce qui supposerait la fin des chambres départementales sur le ressort et la création d'une seule et unique instance à cette échelle : une chambre interdépartementale. Bien sûr, seraient maintenus des représentants locaux dans chaque département. Par ailleurs, ils siègeraient à la chambre interdépartementale en tant que vice-présidents, avec une présidence tournante entre

départements. Pour mesurer les effets positifs d'une fusion des chambres départementales, en termes de rationalisation et de mutualisation de moyens, nous avons créé quatre commissions qui sont actuellement à l'œuvre. Une fois leurs rapports rendus, ils seront présentés aux notaires des trois départements qui seront ensuite chargés de trancher. Si l'interdépartementalité est votée avant la fin de l'année, elle pourrait voir le jour avant l'été prochain. Pour ma part, je n'ai, pour l'instant, qu'une seule conviction : une fusion choisie et anticipée est toujours préférable à une fusion forcée et subie. »

**L'interprofessionnalité à renforcer.** « Nous devons nous rapprocher davantage des autres professions du Droit et du Chiffre, sachant que le législateur nous y incite de plus en plus, notamment au travers des sociétés d'exercice interprofessionnelles. Aujourd'hui, de nombreux clients sont confrontés à plusieurs problématiques, qui nécessitent l'intervention de plusieurs professionnels, chacun dans son domaine. Alors pourquoi cette complémentarité ne se retrouverait-elle pas au sein d'une même structure ? Nous devons nous pencher sérieusement sur ce modèle. » ●

Propos recueillis par NASRINE KAHIA

## APRÈS LA LOI MACRON...

Le notariat a récemment connu quelques bouleversements, notamment depuis la loi Macron qui a permis la création de nouveaux offices, sur le principe de la libre installation.

« Qu'on l'ait souhaité ou non, il faut faire avec et les nouveaux notaires qui viennent d'être tirés au sort doivent être accueillis dans la profession comme il se doit », martèle

M<sup>e</sup> Vancleemput. « Cependant, nous devons rester vigilants et continuer à démontrer aux pouvoirs publics l'utilité du notariat, car les menaces ne sont pas toutes levées. »

